

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Ve RÉPUBLIQUE
(Deuxième lecture) - (n° 993)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 301

présenté par

M. Montebourg, M. Valls, M. Caresche, M. Urvoas, M. Vallini, M. Roman,
M. Le Bouillonec, M. Le Roux, M. Derosier, Mme Guigou, Mme Karamanli
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 9 de la commission des lois

à l'ARTICLE 11

Dans l'alinéa 2 de cet amendement, substituer aux mots :

« dans le cadre »,

les mots :

« en poursuivant l'objectif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.